



## Créer société pour acheter bien immobilier saiso

Par **Isabelle D**, le **17/10/2019** à **22:15**

Bonsoir. En couple, nous souhaiterions acheter une maison/Immeuble pour faire de la location saisonnière, ou un gîte. A titre personnel nous avons acheté un appartement locatif. Mais là c'est différent. Nous ne voulons pas engager notre patrimoine. Est il possible de créer une Sarl familiale par exemple ? Si oui quels avantages et inconvénients? Nous seuls parents ou y a t il un intérêt à y inclure nos 3 enfants? En leur faisant investir par exemple 1€ symbolique? Une autre possibilité? L'intérêt est de faire une demande de crédit immobilier au nom de la société sans engagement de notre patrimoine actuel, à hauteur d'environ 150 000€ dans un premier temps et peut être à terme faire d'autres investissements. Quels sont les avantages fiscaux? Est ce plus intéressant de payer l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés? Puisqu'à priori avec ce type de société il est possible de choisir. Nos revenus actuels sont d'environ 3400€. Le revenu des locations saisonnière d'environ 100 à 150 €/nuit par appartement pour les 3 appartement envisagés. Sachant qu'ils ne seront pas tous les jours loués.

Autre question liée: mon mari est salarié du privé et moi fonctionnaire à 90%. Je sais que dans le statut le cumul d'emploi n'est pas autorisé mais dans le cas d'une création de ce genre, comment me déclarer pour que mon activité soit compatible?

Je vous remercie beaucoup pour ces précieuses informations et je me tiens à votre disposition pour plus de renseignements. Bien cordialement.

Par **morobar**, le **18/10/2019** à **07:55**

Bonjour,

Ne pas confondre un site de consultations juridiques avec le même destiné à la gestion de patrimoine.

Ne pas confondre le cumul d'emploi avec la détention de parts sociales.